

SCP Dominique DOMENGET  
Claude PONTIER  
Charles-Marie NASSER  
HUISSIERS DE JUSTICE  
ASSOCIES

Titulaire d'un Office d'Huissier  
de Justice à L'ISLE SUR LA  
SORGUE

COMPETENCE SUR TOUT  
LE VAUCLUSE

y demeurant

165 chemin de la Muscadelle

84808 L'ISLE SUR LA

SORGUE CEDEX

☎ 04.90.20.65.25

✉ 04.90.20.85.80

domenget-

pontier@wanadoo.fr

IBAN FR82 4003 1000 0100

0033 2701 F94 BIC

CDCGFRPP CAISSE DES

DEPOTS COMPTE AFFECTE

RCS Avignon 350 044 871

00035 C000F ADF 69107

**ACTE**

**D'HUISSIER**

**DE**

**JUSTICE**

**1° EXPEDITION**



N° Acte : MD32384-20 000045 5904 Référence  
: XXX

## PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT ET UN MARS

SCP Dominique DOMENGET-Claude PONTIER-Charles-Marie NASSER,  
Huissiers de Justice associés, titulaire d'un office d'Huissier de Justice à la  
résidence de L'ISLE/SORGUE y demeurant 165 chemin de la Muscadelle 84808  
L'ISLE/SORGUE, l'un de ses associés.

**A la demande de la Société Anonyme CREDIT FONCIER ET COMMUNAL  
D'ALSACE ET DE LORRAINE- BANQUE** société immatriculée au RCS de  
STRASBOURG sous le N°568.501.282 ayant son siège à 1 rue du Dôme 67000  
STRASBOURG Poursuites et diligences de son représentant légal en exercice en  
exercice y domicilié es qualité audit siège.

Faisant élection de domicile au cabinet de **Maître Guillaume FORTUNET**  
**membre de la SCP FORTUNET & ASSOCIES Avocat au Barreau**  
**d'AVIGNON** demeurant dite ville Hôtel Fortia de Montréal 10 rue du Roi René  
lequel se constitue et occupera pour la requérante sur les présentes poursuites de  
saisie.

Agissant en vertu de :

- Un acte de Maître MAUBE Notaire en date du 11 septembre 2014  
contenant prêt de 93.000 €
- Une inscription d'hypothèque conventionnelle publiée le 23/09/2014  
Volume 2014 AV N° 1949.

Procédant en exécution des articles R322-1 322-2 et 322-3 du code des Procédures  
civiles d'exécution à l'effet de dresser le procès-verbal descriptif de l'immeuble  
objet des poursuites de saisie immobilière à l'encontre de :

Monsieur XXX

Il s'agit d'une maison d'un étage sur rez de chaussée sise à LE THOR 84250 20  
lotissement la Lisière de Thouzon cadastrée section BH N° 53 pour 00 ha 10 ares  
02 centiares formant le lot numéro 20 du lotissement la Lisière de Thouzon  
entourée d'un jardin clôturé d'un mur en agglomérés non enduit sans portillon ni  
portail.

En partie Sud et Est se trouve une terrasse, couverte uniquement au Sud.













A l'intérieur la maison se compose :

Au rez de Chaussée : Une entrée, une pièce à vivre salon salle à manger avec cuisine ouverte et mezzanine, un couloir de distribution, une salle de bains, un WC indépendant, un cellier, une chambre, un garage.

A l'étage deux chambres, un dressing, un palier une salle d'eau.

La maison dispose d'une citerne à gaz pour alimenter le chauffage : A ce jour les occupants ne se servent plus de ce mode de chauffage mais d'un poêle à bois.

Une entrée :

La porte ouvre sur la terrasse au Sud.

Un escalier dans l'entrée permet l'accès à l'étage.

Les murs sont peints et le sol est carrelé ;

Un radiateur.



#### Salle de bains :

Cette pièce a le sol et les murs recouverts de faïence.

Je note la présence d'une baignoire d'angle, d'un bac à douche, deux vasques sur un plan de travail faïencé et étagères en dessous. Une glace murale.







Un long couloir de distribution permet l'accès aux autres pièces je note la présence d'un placard renfermant les compteurs. Le sol est carrelé, le plafond à la provençale.





WC indépendant : Cette pièce est au Nord avec fenestron et barreaudage extérieur.  
Le sol est carrelé les murs sont peints.  
Il s'agit d'une cuvette à l'anglaise avec chasse dorsale.



Cellier : Au Nord

Je note la présence d'un évier à deux bacs un égouttoir et paillasse en émail.  
Un cumulus  
Un fenestron avec barreaudage extérieur  
Les murs sont peints et la partie au-dessus de l'évier est faïencée.  
Le plafond dispose de poutres  
Le sol est carrelé.





La pièce à vivre d'environ 47 m2 comprenant le salon salle à manger et la cuisine ouverte.

La cuisine est séparée de la pièce principale par un muret passe plat.

Une porte fenêtre ouvre sur la terrasse depuis la cuisine.

Je note la présence d'un poêle à bois

Côté Salon une porte fenêtre ouvre sur la terrasse.

Le plafond est à la française avec poutres.

Les murs sont peints

Le sol est carrelé.

La cuisine est équipée de placards bas en bois.

Un évier un bac avec placage mural en faïence.

Le plafond avec poutres et à la provençale.





Une porte fenêtre ouvre côté Ouest depuis la salle à manger sur le jardin.







### Chambre au Sud :

Les murs sont peints

Le sol est carrelé.

Une porte fenêtre ouvre sur la terrasse.

Un plan de mur entier est agrémenté de placards portes coulissantes dont deux sont des miroirs.

### Un garage :

Une porte intérieure permet l'accès au garage.

On entre de l'extérieur au garage par un portail en bois quatre vantaux côté Est du jardin.

Il s'agit d'une pièce à l'état brut avec deux fenestrons avec barreaudages extérieurs

Deux néons au plafond

Un branchement lave-linge ; Les murs sont recouverts de plaques de plâtre.







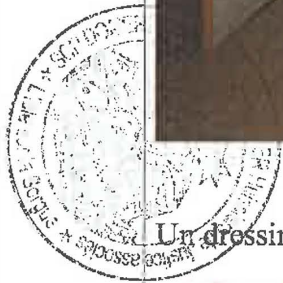
Premier étage : On accède à un palier dont le sol est carrelé  
Les murs sont peints je note la présence d'un placard mural à trois portes  
coulissantes.





Chambre 1 et 2 sont situées côté Est.  
Elles sont toutes deux recouvertes d'un parquet  
Les murs sont blanchis .Le plafond dispose de poutres.  
Un radiateur.

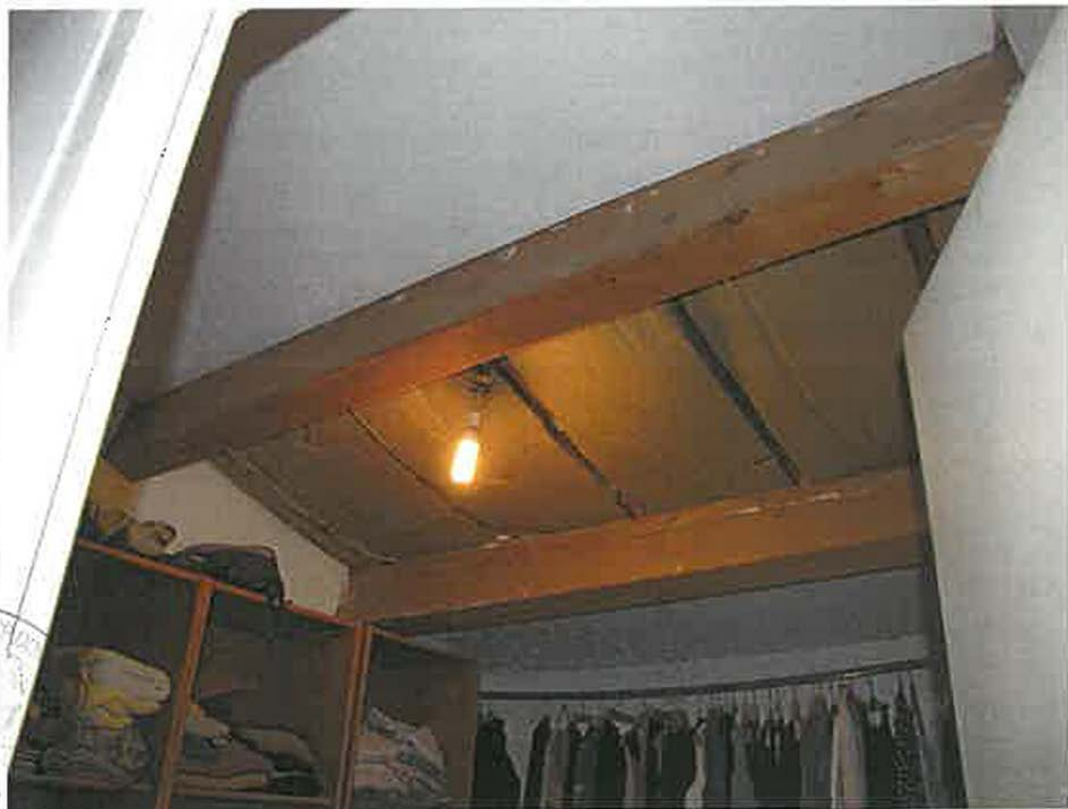




Un dressing : une pièce avec rayonnages dont le parquet est recouverte de parquet.







Mezzanine vue d'en bas au-dessus de la pièce à vivre :



Depuis le palier du premier étage on accède à la mezzanine :

Le sol est recouvert de plancher, le plafond est en soupente.  
Les murs sont blanchis .Il n'y a pas de garde-corps.



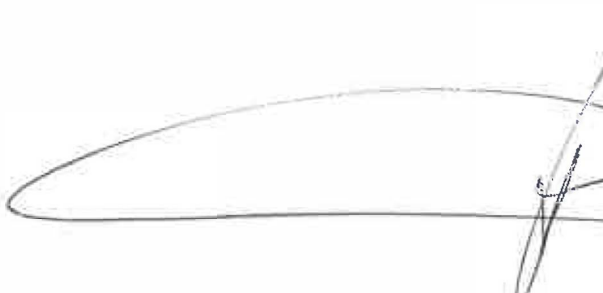




La maison fait l'objet d'une occupation par XXX

De tout ce qui précède j'ai dressé et clos le présent procès-verbal descriptif pour servir et valoir ce que de droit.

**Dominique DOMENGET - Claude PONTIER - Charles NASSER**  
*Huissiers de Justice Associés*


| COUT DE L'ACTE<br>(Décret 096-1080 du 12-12-1996) |        |
|---------------------------------------------------|--------|
| Art A. 444-48 Transp.                             | 7.67   |
| Art R444-3 Emolument                              | 220.94 |
| Taxe forf. Art. 302 CGI                           | 14.89  |
| Coût remise à personne                            |        |
| T.V.A. 20.00 %                                    | 45.72  |
| Total T.T.C. Euros                                | 289.22 |
| Coût remise à tiers                               |        |
| T.V.A. 20.00 %                                    | 45.72  |
| Art A.444-48 Affranchissement                     | 4.20   |
| Total T.T.C. Euros                                | 293.42 |

